



Numéro 108 - Juillet 2006

LE THÈME CENTRAL DU PRÉSENT NUMÉRO : LA RÉVISION DE LA CERTIFICATION DES PLANTATIONS PAR LE FSC

Le FSC est en train de revoir, depuis octobre 2004, ses normes pour la certification des plantations, sans que l'on puisse savoir encore quelles seront les conclusions de ce processus. Le WRM n'a cessé de manifester son inquiétude au sujet des incidences environnementales et sociales de la certification des plantations d'arbres, soulignant qu'elle affaiblit la lutte des populations locales et fortifie les entreprises de plantation. De ce point de vue, les résultats de la révision en cours ont beaucoup d'importance, autant pour la crédibilité du FSC que pour les populations qui s'opposent aux grandes monocultures d'arbres. Nous espérons que les informations et les analyses présentées dans ce bulletin contribueront utilement au débat, à l'intérieur comme à l'extérieur du FSC.

NOTRE OPINION

- La révision des normes pour la certification des plantations : l'avenir du FSC est en jeu

CONTRIBUTIONS AU PROCESSUS DE RÉVISION

- La révision de la politique du FSC en matière de plantations : monter la barre ou affaiblir les normes ?
- Le ver dans la pomme du FSC : les intérêts particuliers et la dénommée « certification indépendante »
- Brésil : demande d'explications au FSC, à Imaflora/Smartwood et à Aracruz
- Plantations certifiées en Uruguay : le FSC peut-il vraiment garantir la tranquillité aux consommateurs ?
- Le pouvoir des entreprises. Le cas du FSC local de l'Équateur

RECHERCHES SUR LES PLANTATIONS CERTIFIÉES

- Afrique du Sud : une étude considère les plantations d'arbres certifiées par le FSC comme un héritage de l'apartheid
- Brésil : la certification des plantations de V&M et de Plantar.
- Équateur : zéro bénéfice pour les communautés dans les plantations certifiées de FACE PROFAFOR
- Swaziland : les effets négatifs des plantations de Mondi Peak certifiées par le FSC
- Uruguay : quatre entreprises qui ne devraient pas être certifiées

D'AUTRES CERTIFICATIONS DE PLANTATIONS CONTESTÉES

- Australie : des monocultures d'arbres certifiées accusées de pulvérisations aériennes et de perte de diversité biologique
- Colombie : l'incroyable et triste certification des plantations de Smurfit
- Équateur : la plantation certifiée Río Pizará d'Endesa-Botrosa
- Espagne : des organisations espagnoles quittent le FSC
- Irlande : remise en question de la certification des plantations de Coillte par le FSC
- Venezuela : critiques à l'encontre des plantations d'une entreprise chilienne certifiées par SmartWood

NOTRE OPINION

– La révision des normes pour la certification des plantations : l'avenir du FSC est en jeu

En matière de certification des plantations, le FSC se retrouve dans une impasse où ce qui est en jeu n'est autre que sa crédibilité. Le processus intérieur de révision des normes pour la certification des plantations est très avancé et, en septembre de cette année, le Groupe de Travail constitué à cet effet présentera ses recommandations.

À ce propos, il faut signaler plusieurs aspects inquiétants. D'une part, depuis le début de la révision le FSC n'a jamais cessé de certifier de grandes étendues de plantations. En 2002, lorsque l'assemblée a décidé de lancer le processus, il y avait 3,3 millions d'hectares de plantations certifiées. En 2004, lorsque la révision a finalement commencé, la superficie certifiée était de 4,9 millions d'hectares ; aujourd'hui, elle atteint 7,4 millions d'hectares. Le WRM et d'autres organisations avaient formellement demandé la suspension de toute certification de plantations jusqu'au moment où la révision serait terminée (<http://www.wrm.org.uy/actors/FSC/lettermoratorium.html>), mais leur demande n'a pas été acceptée.

Ce qui est plus inquiétant encore est que l'on évoque la possibilité d'éliminer carrément le Principe 10 (qui concerne justement les plantations). Des années durant, nous avons signalé que ce principe, qui permet de certifier pratiquement n'importe quelle plantation, avait de graves défauts, mais il serait pour le moins insolite de prétendre, comme on prétend maintenant, que la solution serait de l'éliminer (<http://www.wrm.org.uy/actors/FSC/comments.html>). D'autre part, cela aboutirait à une confusion conceptuelle encore plus grande puisque, définitivement, le FSC considérerait forêts et plantations comme synonymes.

Il faut signaler aussi que l'actuel processus de révision n'est pas en train d'analyser un problème très important : celui des intérêts des entreprises de certification, dont les profits dépendent davantage de la quantité d'hectares certifiés que de la qualité de leur certification (voir l'article « Le ver dans la pomme du FSC : les intérêts particuliers et la dénommée 'certification indépendante' »).

La réaction du FSC et des entreprises de certification face à la publication d'une enquête du WRM sur quatre plantations certifiées en Uruguay (<http://www.wrm.org.uy/countries/Uruguay/book.html>) en est un exemple illustratif. SmartWood dénature les faits, sans répondre aux critiques qui lui sont adressées (voir http://www.wrm.org.uy/actors/FSC/fymnsa_clarifications.pdf). La SGS rédige une réponse qu'elle remet au FSC mais qu'elle ne publie pas. En se fondant uniquement sur la réponse des parties critiquées, sans contacter le WRM ni l'auteur de l'étude et sans lancer une enquête intérieure, le directeur du FSC International, Heiko Liedeker, rejette publiquement le rapport dans une déclaration intitulée « Le FSC garantit que les consommateurs peuvent être tranquilles » (*FSC guarantees peace of mind to consumers*, disponible sur http://www.wrm.org.uy/actors/FSC/Peace_mind.pdf). En tant qu'auteurs du rapport, nous pouvons garantir aux consommateurs qu'aucune de ces plantations ne devrait être certifiée.

Également inquiétante est la tentative de réinterprétation des critères existants (que l'on ne respecte pas dans les faits) pour qu'ils s'adaptent aux plantations, au lieu de faire en sorte que les plantations soient conformes aux critères (voir le commentaire du critère 6.3 dans l'article « La révision des normes du FSC en matière de plantations : monter la barre ou affaiblir les normes ? »). De fait, les plantations devaient se conformer strictement tous les principes et critères pour obtenir la certification, aucune

monoculture d'arbres à grande échelle ne porterait le label du FSC. Pourtant, grâce à la « flexibilité » des entreprises de certification, elles y parviennent la plupart du temps.

D'autre part, ni le FSC ni son Groupe de Travail ne semblent prendre sérieusement en compte les preuves documentées des conséquences des plantations en général et des plantations certifiées en particulier. Cependant, ces preuves abondent et montrent que les plantations ont des effets cumulés sur la flore, la faune, l'eau et la société, au point qu'il s'avère indispensable de considérer l'incidence de toutes les plantations d'une région, et non celle d'une plantation déterminée.

Bien entendu, ce n'est pas à nous de dire au Groupe de Travail ce qu'il doit faire. Mais nous pouvons lui demander que le résultat de ses efforts serve à assurer que le FSC respectera son propre mandat, suivant lequel les opérations certifiées (qu'il s'agisse de forêts ou de plantations) doivent être « environnementalement responsables, socialement bénéfiques et économiquement viables ». Du moment que bien des plantations actuellement certifiées ne respectent pas l'une, l'autre ou aucune de ces trois conditions, il serait bon d'inclure dans les recommandations les éléments suivants :

- le retrait immédiat de la certification des plantations les plus contestées, celles dont les effets négatifs sur la société et l'environnement sont déjà suffisamment documentés ;
- l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante sur toutes les autres plantations mises en question ;
- la suspension de toute nouvelle certification de grandes plantations jusqu'au moment où l'on aura sérieusement décidé si ce type de monoculture à grande échelle est susceptible ou non de remplir les trois conditions du mandat du FSC.

La position du WRM à l'égard de la certification de plantations par le FSC est bien connue, comme l'est notre opposition à l'expansion des monocultures d'arbres en général. Néanmoins, ce qui nous intéresse au sujet du processus actuel de révision est que des modifications profondes soient introduites pour éviter que, sans le vouloir, le FSC continue d'affaiblir les luttes locales contre les entreprises qui portent atteinte à l'environnement et aux moyens de vie des populations. Ce ne sont pas les définitions qui nous préoccupent, mais les gens et leur milieu.

Si ce processus n'aboutit pas à augmenter fortement le niveau d'exigence pour la certification des plantations, il n'aura servi à rien. Ce serait un échec pour le FSC lui-même, qui perdrait rapidement l'appui des organisations sociales et environnementales dont il tire sa crédibilité. Le cas de l'Espagne, où des organisations font campagne pour convaincre les autres de se retirer du FSC (voir l'article ci-dessous) devrait être sérieusement pris en compte.

En définitive, le Groupe de Travail a en ce moment une énorme responsabilité. Il peut choisir de « changer quelque chose pour que rien ne change », ou introduire des modifications profondes dans la politique jusqu'ici en vigueur. La crédibilité future de l'organisation dépendra de sa décision.

[index](#)

CONTRIBUTIONS AU PROCESSUS DE RÉVISION

– La révision de la politique du FSC en matière de plantations : monter la barre ou affaiblir les normes ?

En novembre 2002, l'Assemblée générale du Forest Stewardship Council a approuvé une motion en

faveur d'une révision de ses normes en matière de plantations. À l'époque, les plantations certifiées et générées suivant le système FSC couvraient 3,3 millions d'hectares.

Presque deux années plus tard, le FSC a lancé sa révision des normes sur les plantations lors d'une réunion à Bonn, en Allemagne. À ce moment-là, la superficie des plantations certifiées par le FSC était déjà de 4,9 millions d'hectares.

La révision des normes sur les plantations comporte deux étapes : une phase politique et une phase technique. La phase politique touche maintenant à sa fin. À sa quatrième rencontre, en avril 2006, le groupe de travail respectif a présenté une série de « recommandations préliminaires ». À présent, les plantations certifiées atteignent 7,4 millions d'hectares.

Ainsi, depuis la motion de l'Assemblée générale de novembre 2002, le FSC a certifié 4,1 millions d'hectares supplémentaires. Il l'a fait en appliquant une politique en matière de plantations qui, d'après la motion approuvée par les membres du FSC, « n'est pas suffisamment claire et requiert des améliorations ».

Lors de sa quatrième réunion, le groupe de travail sur la politique a formulé la vision de ce que le FSC devrait accomplir au cours des dix prochaines années. D'après le groupe, cette vision implique de « monter la barre » pour aboutir à une amélioration des normes du FSC en matière de plantations ; tel devrait être le résultat du processus de révision. Or, ni cette vision ni les recommandations du Groupe de travail ne permettent de prévoir que la situation sera meilleure pour les personnes affectées par les plantations industrielles d'arbres.

Le groupe de travail suggère que le FSC introduise un « système de gestion sociale » que les gestionnaires des forêts et des plantations appliqueraient pour « traiter des questions sociales dans la gestion des forêts et des plantations, et que les organismes de certification seraient ensuite en mesure de vérifier ». Cette proposition ne tient pas compte du fait que les communautés locales et les gestionnaires des plantations sont parfois en totale opposition. Dans certains cas, il peut être extrêmement dangereux pour la population de parler contre les entreprises. Il est donc absurde de suggérer que les entrepreneurs n'ont qu'à appliquer un système de gestion sociale.

D'après le groupe de travail, les responsables des plantations doivent se charger de la « consultation ». Les organismes de certification du FSC sont censés « déterminer si le consentement a été 'fabriqué' » et si « les recherches menées par l'entrepreneur au sein de la communauté locale ont permis d'identifier toutes les parties affectées ». Or, les entrepreneurs n'ont que peu d'intérêt à dévoiler les problèmes de leurs opérations de plantation. D'autre part, pour déterminer si toutes les parties affectées ont été identifiées et si le consentement a été fabriqué ou non il faudrait des mois, voire des années d'études, en tout cas bien plus que les quelques jours que les organismes de certification du FSC consacrent à l'évaluation du fonctionnement des plantations.

À l'heure actuelle, aucune plantation établie à partir de novembre 1994 sur des terres auparavant boisées ne peut être certifiée dans le cadre du FSC. Il y a ici un problème, car cette limitation n'exclut pas la certification de plantations établies depuis 1994 là où il y avait, par exemple, des prairies. Pour monter la barre il faudrait, entre autres, interdire la transformation en plantations des prairies et autres écosystèmes.

Le groupe de travail suggère d'effectuer une autre révision pour examiner la réaffectation de terres, où seraient considérés ces autres écosystèmes. Pourtant, il suggère également de revoir la date limite de 1994, en partie parce que le système actuel « risque d'exclure des gestionnaires responsables qui

n'avaient pas entendu parler du FSC en 1994 et qui avaient transformé des forêts naturelles en plantations en toute bonne foi, mais qui se voient à présent exclus du processus de certification ».

Lorsque la révision des normes sur les plantations a été lancée en 2004, l'une des personnes qui ont critiqué la date limite de 1994 était Arian Ardie, directeur chargé de la durabilité d'Asia Pulp and Paper. Bien entendu, APP a intérêt à modifier cette date limite. Au cours des cinq dernières années, APP a été responsable du défrichage d'environ 450 000 hectares de forêt pour alimenter son usine de pâte d'Indah Kiat à Riau, d'après Nazir Foead de WWF Indonésie. Pourtant, dans le monde bizarre du FSC, APP est une partie prenante dont l'avis doit être pris en compte.

En juillet 2002, Tim Synnot, qui était à l'époque le directeur de la politique du FSC, avait écrit : « Les F&C [principes et critères] du FSC ne sont pas toujours clairs et précis ; ils prêtent à des interprétations différentes et contradictoires de la part des conseillers, des gestionnaires et des membres du FSC. » Quatre années plus tard, le groupe de travail n'a pas encore clarifié la situation. En revanche, dans le rapport de sa quatrième réunion il déclare que « le manque de confiance dans la certification FSC des plantations n'est pas dû à la forme ni aux contenus des principes et critères », et il propose de laisser le soin de tout changement éventuel de ces principes et critères à un processus de révision séparé.

Le critère 6.3 du FSC dit que « les fonctions et les valeurs écologiques doivent être maintenues intactes, améliorées ou restaurées, notamment : a) la régénération et la succession de la forêt; b) la diversité génétique, la diversité des espèces et des écosystèmes; c) les cycles naturels qui affectent la productivité de l'écosystème forestier. » D'après ce critère, toutes les plantations industrielles d'arbres devraient être exclues de la certification FSC.

Pourtant, au lieu de recommander que les organes de certification du FSC appliquent strictement ce critère, tel qu'il est écrit, le groupe de travail propose qu'il soit interprété comme suit : « Une plantation certifiée par le FSC doit viser activement à optimiser sa stratégie de conservation. » Cela implique d'affaiblir considérablement le critère en question.

Dans sa vision du FSC, le groupe de travail espère qu'il y aura « une demande importante de produits forestiers certifiés » au cours des dix prochaines années. Dans le cadre de la Révision des Plantations, il s'agit là d'une déclaration surprenante. Beaucoup de plantations industrielles d'arbres fournissent la matière première pour l'industrie de la pâte et du papier. Le groupe de travail espère donc qu'il y aura « une demande importante » de produits papetiers. Cela porterait atteinte aux luttes locales contre les plantations industrielles d'arbres et aux campagnes des ONG du Nord pour la réduction de la consommation de papier.

Au lieu d'exclure du système FSC les plantations industrielles d'arbres, le groupe de travail est en train d'en faciliter la certification. Plutôt que de monter la barre, il affaiblit les normes. En fait, il ne peut pas faire autrement, s'il faut que le FSC soit en mesure de répondre à la « demande importante de produits certifiés » que le groupe prévoit dans sa vision d'avenir.

Chris Lang, e-mail: chrislang@t-online.de

Le FSC invite à faire des commentaires aux « Recommandations préliminaires » de son Groupe de travail sur le site : http://www.fsc.org/plantations/public_consultation.

[index](#)

– Le ver dans la pomme du FSC : les intérêts particuliers et la dénommée « certification indépendante »

En tant que l'un de ses membres fondateurs, je suis responsable, du moins en partie, d'avoir permis l'existence d'une erreur néfaste dans le système du FSC lorsque celui-ci a été établi : pour le dire sans détours, les organes de certification censément « indépendants » accrédités par le FSC ne sont pas indépendants du tout. Ayant pu observer de près le FSC depuis sa création, il me semble aujourd'hui évident que ce défaut est à l'origine de presque tout ce qui a mal marché, et que c'est la raison pour laquelle nous voyons maintenant tant de certificats délivrés sans justification aucune à des entreprises forestières et à des plantations qui ne respectent pas la plupart des principes et critères (P&C) du FSC.

Le problème est qu'à présent les contrats pour l'évaluation en vue de la certification sont passés directement entre les entreprises forestières et de plantation d'une part et les certificateurs accrédités du FSC de l'autre. Pour cette raison – et parce que l'octroi d'un certificat est une garantie de profits futurs découlant des visites de contrôle et des réévaluations – les certificateurs ont un fort intérêt financier à délivrer des certificats, même lorsque les entreprises en question ne respectent pas les P&C du FSC.

Une autre conséquence encore est que les certificateurs rivalisent entre eux pour montrer aux candidats à la certification que c'est à eux qu'ils doivent s'adresser pour l'obtenir. La manière d'y parvenir est de baisser leurs critères d'évaluation, de « fermer les yeux » aux problèmes graves qu'ils risquent de trouver ou d'adopter une attitude « compréhensive » à l'égard de l'entreprise évaluée. En effet, les certificateurs accrédités sont en chute libre en ce qui concerne la rigueur de leurs évaluations. Or, cela conspire contre l'intégrité du système du FSC.

Il en existe des preuves en abondance. Par exemple, il y a quatre ans la Rainforest Foundation a obtenu des documents internes d'un des certificateurs accrédités, lesquels montraient qu'il avait délibérément ignoré les réclamations de toute la communauté d'ONG écologistes et sociales de l'Indonésie (qui demandaient la suspension totale de la certification) au nom de ses propres « intérêts économiques stratégiques ». Cela impliquait, entre autres choses, de délivrer de lucratifs certificats FSC à des entreprises dont une au moins enfreignait ouvertement les P&C (ce certificat a été retiré par la suite, après une campagne prolongée).

Dans d'autres cas, les systèmes internes d'évaluation des certificateurs ont été manipulés pour que les entreprises forestières ou de plantation atteignent le minimum requis pour obtenir un certificat. Par ailleurs, les « conseils de certification » censément indépendants, qui doivent superviser les décisions de chaque certificateur accrédité, ont ignoré de manière éhontée les véritables conclusions des conseillers ou toute recommandation adverse, et rendu un avis favorable au certificat, favorisant par là les intérêts économiques de l'organisme de certification car, en fait, c'est pour lui qu'ils travaillent.

Le FSC devrait s'attaquer à ces problèmes au moyen de ses instruments de surveillance et d'accréditation. Or, dans la pratique, il ne peut pas le faire et il ne le fait pas. Le contrat du FSC avec les certificateurs l'empêche de faire quoi que ce soit qui puisse « léser les intérêts économiques » de ces derniers. De surcroît, quelques-uns des « quatre grands » certificateurs (SGS, SCS, SmartWood et Soil Association Woodmark) ont tout simplement menacé de quitter le FSC s'il devient trop stricte sur l'application des normes. Conscient sans doute de l'impression que cela ferait sur ses concurrents et ses bailleurs de fonds, le FSC s'est laissé intimider et il s'est soumis. Ainsi, il continue de tolérer que des certificats absolument injustifiés soient délivrés partout, que ce soit au Brésil, au Cameroun, en Équateur, en Indonésie, en Irlande, en Slovaquie, en Afrique du Sud, aux États-Unis ou ailleurs.

Une autre conséquence encore de la structure actuelle est que le gros des recettes de la certification est capté par les certificateurs, tandis que le FSC lui-même est toujours à court d'argent et dépend des donateurs, lesquels ont à leur tour leurs propres programmes au sujet de l'organisation.

Bien entendu, rétrospectivement cela est merveilleux. Mais il semble clair que le problème du conflit d'intérêts au sein du FSC doit être résolu pour que le FSC fasse des progrès véritables lui permettant d'atteindre les objectifs qui sont ceux de la plupart des lecteurs de ce bulletin. Par exemple, il faut se demander à quoi cela va servir d'investir tant d'efforts en une révision des normes en matière de plantations (même à supposer que le P10 soit considérablement amélioré), si l'on va continuer de permettre aux certificateurs d'en faire à leur tête.

Il faut couper le lien financier direct entre les certificateurs et les entreprises forestières ou de plantation. Une manière d'y parvenir serait que les entreprises s'adressent directement au secrétariat du FSC pour les évaluations nécessaires à la certification. Ensuite, le FSC passerait à son tour des contrats avec les certificateurs pour la réalisation de ces évaluations (et la supervision ultérieure) en appliquant les critères de l'appel d'offres : le certificateur qui propose les normes d'évaluation les plus élevées au prix le plus bas obtient le contrat pour une évaluation donnée. Ainsi, la « chute libre » actuelle deviendrait immédiatement une « montée libre ». En outre, les certificateurs seraient obligés d'inclure, par exemple, un certain pourcentage de certifications de forêts communautaires dans leur dossier, pour pouvoir aspirer à certifier les opérations forestières industrielles, qui sont plus lucratives.

Le Conseil d'administration du FSC serait responsable d'ordonner chaque année l'évaluation indépendante d'un échantillon de certifications choisies au hasard, pour s'assurer que les certificateurs respectent leurs contrats ; ceux qui ne l'auraient pas fait seraient fortement pénalisés ou l'on retiendrait le paiement de leur contrat. Le Secrétariat du FSC se ferait payer ses services, obtenant ainsi des recettes régulières et réduisant sa dépendance des donateurs extérieurs.

Il est évident que les certificateurs vont s'opposer farouchement à ces changements, qui les obligeront à effectuer des évaluations plus rigoureuses. Pourtant, le choix est simple : ou bien le FSC se libère de leur emprise, ou bien il continue de sombrer vers le discrédit le plus absolu.

Simon Counsell, Rainforest Foundation. Note : un document d'information plus détaillé à ce sujet est disponible sur demande à l'adresse de l'auteur, simonc@rainforestuk.com.

[index](#)

- Brésil : demande d'explications au FSC, à Imaflo/Smartwood et à Aracruz

Le 1er juin 2006 a eu lieu à Vitória, dans l'État brésilien d'Espírito Santo, le séminaire « Les droits des peuples autochtones et l'avancée des agro-industries : problèmes et défis ». À ce séminaire ont participé les communautés tupinikim et guarani et d'autres populations affectées par les grandes plantations d'arbres en régime de monoculture, ainsi que plusieurs secteurs de la société civile de l'État, pour réfléchir sérieusement à la question.

Les discussions ont porté sur l'inadéquation absolue du modèle actuel de développement qui découle de l'expansion, dans les zones rurales du Brésil, de grandes monocultures d'eucalyptus, de pins, de

soja et de canne à sucre. Il est urgent de modifier ce modèle, en commençant par financer des activités productives d'un genre tout à fait différent, accordant la priorité à la vie, à la diversité, aux personnes et communautés affectées par les monocultures d'arbres à grande échelle, et surtout aux femmes, qui sont celles qui souffrent le plus les effets de ces plantations.

L'accent a été mis sur le cas d'Aracruz Celulose. Cette entreprise avait essayé, en 1999, d'obtenir le certificat FSC pour ses plantations d'eucalyptus dans l'État de Bahia, mais une forte et massive mobilisation d'organisations, communautés, mouvements et citoyens avait réussi à l'éviter. Par la suite, l'entreprise a « acheté » ce certificat en 2003, en achetant à la société Riocell près de 40 000 hectares situés dans l'État de Rio Grande do Sul, dont les plantations avaient été certifiées par le FSC en 2001. Pourtant, grâce à l'intervention des Tupinikim et des Guarani auprès du secrétariat international du FSC, l'entreprise a annoncé qu'elle avait pris elle-même l'initiative de « demander l'annulation du certificat FSC ».

L'entreprise n'ayant jamais reçu de sanction, les communautés locales se demandent comment il est possible qu'elle ait réussi à conserver pendant trois ans, dans cette région, un certificat qui exige de respecter les droits des peuples autochtones et leurs terres, alors que, dans une autre région, elle viole ces mêmes droits.

À présent, les communautés réclament « les explications nécessaires sur ce qui s'est passé au sujet des parties impliquées :

1. Le FSC. Pourquoi le FSC a-t-il permis à Aracruz de maintenir depuis 2003 le certificat, alors que cette entreprise occupait des terres indigènes ? Pourquoi le FSC n'est-il pas intervenu lorsque les communautés indigènes ont délimité elles-mêmes leurs terres en mai 2005, et qu'elles ont été violemment expulsées de deux villages, en janvier 2006 ? À cette dernière occasion, la maison d'hôtes d'Aracruz a été utilisée comme quartier général de la police fédérale et comme commissariat, et deux Indiens y ont été emprisonnés pendant plusieurs heures. Le FSC croit-il qu'une telle entreprise mérite d'être certifiée, ne serait-ce que pour une journée ?
2. Aracruz Celulose. L'entreprise est en train de divulguer l'information qu'il n'y a jamais eu d'Indiens dans ses terres, et affirme avec conviction qu'elle a légalement acheté ses terres en Espírito Santo, y compris les terres indigènes. Si cela est vrai, pourquoi a-t-elle décidé de renoncer au certificat du FSC ?
3. Imaflora/Smartwood. Pourquoi Imaflora/Smartwood n'a pas évalué l'entreprise Aracruz Celulose lorsque celle-ci a acheté l'entreprise Riocell ? Pourquoi lui a-t-elle permis de garder le certificat pendant près de trois ans, alors qu'Aracruz occupait des terres indigènes à Espírito Santo et qu'il y avait des informations en abondance à ce sujet sur l'Internet ?

Nous réclamons que les trois acteurs impliqués dans cette affaire s'expliquent publiquement. Et nous espérons que le FSC n'autorisera plus à l'avenir la certification d'unités d'aménagement forestier gérées par des entreprises qui violent les droits de l'homme et/ou mettent en danger les communautés locales, qu'il s'agisse d'indigènes, de quilombolas, de pêcheurs ou de paysans. Il est temps que le FSC oeuvre pour la promotion d'une gestion forestière diversifiée et solide, qui bénéficie tout le monde. Il dispose d'une excellente occasion de ce faire, maintenant qu'il a entrepris la révision de ses normes de certification en matière de plantations d'arbres. »

Extrait de la lettre ouverte "The harshness of capital against life --but Aracruz Celulose lost the FSC-certificate!", publiée par le mouvement 'Alerta contra o Deserto Verde' le 4 juillet 2006 (http://www.wrm.org.uy/countries/Brazil/Open_Letter_Aracruz.html). Pour de plus amples informations sur le processus de révision du FSC au Brésil, voir "Documento para o Grupo Internacional de Revisão dos Princípios e Critérios do FSC para plantações de árvores" (en portugais,

– Plantations certifiées en Uruguay : le FSC peut-il vraiment garantir la tranquillité aux consommateurs ?

En mars 2006, le WRM a lancé une publication analysant la certification des monocultures industrielles d'arbres en Uruguay (*"Greenwash: Critical analysis of FSC certification of industrial tree monocultures in Uruguay"*, <http://www.wrm.org.uy/countries/Uruguay/book.html>). Le livre porte sur les quatre principales entreprises de plantation certifiées et inclut une analyse minutieuse des rapports des certificateurs, accompagnée d'interviews des travailleurs et des membres des populations voisines de la zone où se trouvent les plantations en question. Le rapport conclut que, n'étant pas gérées d'une manière « environnementalement responsable, socialement bénéfique et économiquement viable », aucune d'elles ne remplit les conditions du mandat du FSC.

Les deux entreprises de certification concernées (SGS et SmartWood) ont réagi en adressant leur réponse au FSC. En se fondant sur ces « preuves », le FSC a publié une déclaration intitulée « Le FSC garantit la tranquillité aux consommateurs » (voir http://www.wrm.org.uy/actors/FSC/Peace_mind.pdf). Les paroles du directeur du FSC International, Heiko Liedeker, y sont citées : « À la lecture des rapports des organisations de certification il apparaît que certaines informations contenues dans le rapport du WRM sont fondées sur des malentendus ou présentées hors contexte ». Il finit par affirmer que « les consommateurs peuvent compter sur le système FSC comme garantie de bonne gestion forestière ».

Nous sommes convaincus que, ce faisant, le FSC est en train de manquer une bonne occasion de changer, surtout dans le cadre de l'actuelle révision de ses normes en matière de plantations. Le rapport du WRM n'est absolument pas « fondé sur des malentendus » et il ne présente rien « hors contexte ». Il est fondé sur des faits.

Nous aimerions vraiment commenter la réponse de la SGS mais, malheureusement, nous ne pouvons pas le faire, pour la simple raison qu'elle n'a pas été rendue publique. En revanche, nous pouvons commenter celle de SmartWood (disponible sur http://www.wrm.org.uy/actors/FSC/fymnsa_clarifications.pdf), qui dit que « les conclusions du rapport du WRM sur l'interaction des diverses parties prenantes ne coïncident pas avec les informations que possède SW sur divers éléments ». À ce sujet, SmartWood donne les informations suivantes :

« Le rapport du WRM dit que le dirigeant du syndicat des travailleurs locaux (José Bautista) avait donné à SW son opinion sur la certification de FYMNSA et que SW l'avait ignorée ("lo que dije a SmartWood sobre la certificación de FYMNSA no lo tuvieron en cuenta para nada" : rien de ce que j'ai dit à SmartWood sur la certification de FYMNSA n'a été pris en compte). En revanche, après que SmartWood est venue évaluer les opérations de FYMNSA, quelques jours plus tard il y avait un grand panneau de SmartWood dans les bureaux de l'entreprise ("luego que vino SmartWood a los pocos días había un gran cartel de la certificadora en las oficinas de la empresa"). Nous souhaitons donner les précisions suivantes : SOIMANORPA, le syndicat dirigé par M. Bautista, a été créé en 2003. Il n'a jamais été interviewé au moment de l'évaluation initiale de FYMNSA tout simplement parce que cette organisation n'existait pas à l'époque. Il a été interviewé au cours de l'évaluation ultérieure d'une autre opération, Villa Luz, où il a rencontré les audits de SW, Jacques Boutmy et Rolyn Medina. Pendant cette rencontre il a signalé que, de son point de vue, le WRM n'était pas au courant de la réalité sociale

ou de celle des travailleurs sur le terrain. Il a dit aussi que FYMNSA était une entreprise leader, qui permettait l'interaction du syndicat avec ses travailleurs, et que son syndicat était en communication permanente et ouverte avec FYMNSA. »

Voilà la version de SmartWood, que M. Heiko Liedeker semble considérer comme vraie.

Le 20 juillet, j'ai parlé avec M. Bautista pour lui demander s'il était d'accord. Il a répondu : « Tout est faux ». M. Bautista est une personne très ordonnée, qui garde des notes de tout ce qu'il fait. Il a été en mesure de retrouver celles concernant la réunion avec Jacques Boutmy et Rolyn Medina, et il a découvert qu'elle avait eu lieu le 20 octobre 2004, bien avant que le WRM ne commence à penser à mener cette recherche !

Je lui ai demandé plus spécifiquement si, à son avis, « FYMNSA était une entreprise leader qui permettait au syndicat l'interaction avec ses travailleurs » et si « son syndicat était en communication permanente et ouverte avec FYMNSA ». Cette fois encore, il a répondu : « est faux ». Pour ce qui est de l'affirmation de SW, qui dit que « son syndicat était en communication permanente et ouverte avec FYMNSA, Bautista a expliqué que, s'il est vrai que l'entreprise reçoit le syndicat, il ne s'agit là que d'une simple formalité, et il a ajouté : « il y a trois jours j'ai été interviewé à Rivera [la capitale du département où se trouve FYMNSA] par la chaîne 6 de télévision et par quatre radios locales, et j'ai dit que l'entreprise violait les droits du travail et qu'elle n'aurait jamais dû être certifiée. C'est peut-être la raison pour laquelle SmartWood a réagi comme elle l'a fait ».

Dans son rapport au FSC, SmartWood ajoute que « FYMNSA a embauché maintenant un consultant extérieur pour s'assurer que les lois du travail, les règlements et les procédures sont respectés à l'égard de tout le personnel et des sous-traitants. Ce consultant envoie des rapports mensuels à FYMNSA qui incluent des demandes de mesures de rectification ».

J'ai demandé à M. Bautista ce qu'il en pensait, et il a répondu : « Je n'en suis pas au courant ». On pourrait penser que le leader syndical avec lequel FYMNSA entretient de si bons rapports serait la première personne à apprendre une si bonne nouvelle. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Pire encore, M. Bautista a expliqué en long et en large la situation très conflictuelle vécue en ce moment en raison des violations des lois du travail par l'entreprise, et m'a adressé une synthèse des points principaux du conflit (voir http://www.wrm.org.uy/actors/FSC/Letter_Batista.html). Contrairement à ce que la réponse de SmartWood laisse supposer, le document de Bautista se termine ainsi : « Le dialogue avec le syndicat existe encore, mais FYMNSA n'a pas encore rectifié ses violations des lois du travail et son manque de respect à l'égard de l'organisation syndicale et des travailleurs ».

Même sans tenir compte de tous les autres effets négatifs d'ordre environnemental et social énumérés dans le rapport du WRM, ce qui précède suffit à montrer que, du moins dans ce cas où il y a violation des droits des travailleurs, le FSC ne peut pas dire sérieusement qu'il va « garantir la tranquillité des consommateurs ».

Ricardo Carrere, auteur du rapport mentionné dans le présent article. Adresse électronique : rcarrere@wrm.org.uy.

[index](#)

Le taux de déboisement de l'Équateur est l'un des plus élevés du monde. À cela concourent divers acteurs, parmi lesquels figurent non seulement les grandes entreprises forestières qui, en général, oscillent dans leurs activités d'extraction de bois entre la légalité et l'illégalité, mais également les entreprises qui défrichent pour installer de vastes monocultures d'arbres, qu'il s'agisse de palmier africain, de pins ou d'eucalyptus.

Pour apaiser l'opinion mondiale qui, devenue consciente des problèmes que cela comporte, rejette ces activités, le marché a trouvé une solution : la certification. Ainsi, il existe aujourd'hui en Équateur des projets fortement négatifs pour l'environnement et des entreprises très destructrices qui possèdent un certificat FSC, comme c'est le cas des vastes monocultures d'arbres destinées à piéger du carbone que possède l'entreprise PROFAFOR del Ecuador S.A., ou des plantations industrielles d'arbres des entreprises ENDESA et BOTROSA.

En Équateur, le groupe national légalement reconnu par le FSC est le Conseil équatorien pour la certification forestière volontaire (CEFOVE). Tout comme le FSC, il se compose de trois chambres, environnementale, économique et sociale. Elles en assurent la présidence à tour de rôle et, théoriquement, le pouvoir de décision est équitablement partagé entre les trois. Pourtant, aucune mesure n'ayant été prise pour s'assurer que leurs membres occupent vraiment la position qui leur revient, il y a eu des irrégularités et des abus divers commis par les entreprises forestières du groupe Durini (Setrafor, Endesa, Botrosa et Acosa) et par leurs groupes de pression : la Fondation forestière Juan Manuel Durini (FFJMD), la Corporation de gestion forestière durable (COMAFORS) et l'Association équatorienne des industriels du bois (AIMA). D'autre part, la chambre économique est sous l'emprise du GRUPO DURINI, qui détient la majorité absolue des voix grâce à l'affiliation de quatre de ses entreprises et deux de ses groupes de pression.

À titre d'exemple, l'entreprise PROFAFOR del Ecuador S.A., chargée de produire et de négocier en bourse des crédits de carbone, se trouve dans la chambre environnementale, alors qu'elle devrait appartenir à la chambre économique. Les autres membres de la chambre environnementale ont protesté, mais PROFAFOR a refusé d'introduire la modification correspondante. Pour l'année 2006, la présidence du CEFOVE revient à la chambre environnementale, avec PROFAFOR à la tête. Or, l'année dernière la présidence a été assurée par Juan Carlos Palacios, de COMAFORS, en représentation de la chambre économique, de sorte que les groupes économiques ont dominé pendant deux années consécutives.

D'autre part, la coordinatrice du CEFOVE travaille à mi-temps dans cet organisme et complète sa journée au Ministère de l'Environnement, dans le bureau du directeur forestier national. De cette situation découle un grave conflit d'intérêts, et la possibilité que les intérêts publics du Ministère de l'Environnement infléchissent la politique du CEFOVE et inversement.

Acción Ecológica et le WRM ont publié en 2005 le livre « Sumideros de Carbono en los Andes Ecuatorianos » (Les puits de carbone dans les Andes équatoriennes). Il s'agit d'une étude approfondie des effets négatifs des plantations de PROFAFOR. Or, les membres du CEFOVE n'ont pas traité de cette étude, et aucun commentaire n'a été formulé sur les arguments montrant qu'il devrait être impossible d'accorder une certification de bonne gestion aux monocultures en question. En revanche, l'élection de PROFAFOR à la présidence du conseil de direction du CEFOVE ne peut être interprétée que comme un soutien institutionnel à cette entreprise si controversée.

C'est la chambre économique qui détient le pouvoir au CEFOVE. Cela est devenu évident en 2005, lorsque la Fédération du Centre Awá de l'Équateur (FCAE) – qui fait partie de la chambre

environnementale – a présenté une plainte contre les entreprises Setrafor et Endesa/Botrosa (membres de la chambre économique) et contre Plywood Ecuatoriana et CODESA (membres indirects, par leur affiliation à COMAFORS et à AIMA). La FCAE dénonçait que ces entreprises avaient envahi son territoire et ses forêts, légalement reconnus comme Réserve ethnobotanique du territoire ancestral Awá, avaient causé de graves dommages écologiques et sociaux dans ce territoire et dans les zones immédiatement voisines, considérées comme zones tampon, et extrait des arbres sans l'autorisation correspondante des représentants légaux de la fédération.

Paradoxalement, c'est la FCAE qui a été mise en question, pour avoir dénoncé un membre du CEFOVE. En revanche, aucune mesure n'a été prise pour arrêter les entreprises forestières. Au contraire, le CEFOVE a déclaré que « les entreprises SETRAFOR, CODESA et PLYWOOD n'ont pas le contrôle absolu des procédés et des attitudes de leurs employés et leurs sous-traitants sur le terrain ». De surcroît, Endesa/Botrosa, avec l'appui du CEFOVE, a reçu cette année-là un certificat FSC émis par GFA Consulting Group pour ses plantations d'arbres. Ce certificat fait disparaître d'un coup de plume les plus de 40 années de violations des droits des populations locales et de dégradation environnementale, et ouvre le vaste marché international à l'une des entreprises les plus destructrices des forêts primaires équatoriennes.

Cependant, le manque de crédibilité du CEFOVE est devenu évident ces derniers temps, grâce à la démission de la FCAE et de la fondation Altropico, qui était l'un de ses membres fondateurs. Jaime Levy, directeur exécutif de l'organisation, explique dans une lettre ouverte adressée aux membres du CEFOVE et du FSC le 13 juillet 2006 : « Nous estimons qu'il est impossible de continuer de partager un espace dont les objectifs consistent à réussir une meilleure gestion écologique des forêts, le respect véritable de leurs propriétaires et une distribution juste des profits économiques des opérations forestières, avec des membres comme COMAFORS et les entreprises productrices de contreplaqué qui, à notre avis, sont responsables de la disparition presque totale des forêts du Chocó à Esmeraldas ». « Ce patrimoine des Équatoriens et du monde est gravement menacé par les activités de ces entreprises ; en dépit de leurs discours sur la conservation et la gestion durable des forêts indigènes qui restent, et malgré leur appartenance au CEFOVE et au FSC, la réalité que nous avons vue ces dernières années dans le Nord d'Esmeraldas est tout à fait différente. Et, à l'heure actuelle, en ce moment même, l'exploitation des forêts résiduelles avec des machines lourdes se poursuit à un rythme accéléré, avec très peu de contrôle de la part du Ministère de l'Environnement. »

Les plantations certifiées de l'Équateur sont une preuve des failles du système ; celui-ci est dominé par les forces économiques qui contrôlent le CEFOVE, représentant du FSC pour l'Équateur. Leur énorme pouvoir et leur influence conspirent contre la population locale et contre le besoin de conserver les forêts.

Natalia Bonilla, Acción Ecológica, adresse électronique : foresta@accionecologica.org, et Klaus Schenck, adresse électronique : klaus@regenwald.org

[index](#)

RECHERCHES SUR LES PLANTATIONS CERTIFIÉES

Au cours des dernières années, le WRM a coordonné des recherches avec des organisations de plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, dans le but de documenter l'incidence des grandes monocultures d'arbres sur les personnes et la nature (voir

<http://www.wrm.org.uy/publications/index.html#books>). Parmi les cas étudiés figuraient des plantations certifiées ; une des recherches portait exclusivement sur les plantations certifiées par le FSC en Uruguay. Cette section du bulletin inclut des résumés de ces études de cas, qui témoignent de certifications problématiques.

– Afrique du Sud : une étude considère les plantations d'arbres certifiées par le FSC comme un héritage de l'apartheid

Une étude exhaustive menée en Afrique du Sud par John Blessing Karumbidza ("A Study of the Social and Economic Impacts of Industrial Tree Plantations in the KwaZulu-Natal Province of South Africa", disponible sur <http://www.wrm.org.uy/countries/SouthAfrica/book.pdf>) a identifié toute une série d'effets dommageables, d'ordre économique, écologique et social, des monocultures d'arbres, qui affectent les communautés locales, les ressources hydriques et les écosystèmes.

L'introduction des plantations industrielles d'arbres dans le pays a reçu une nouvelle impulsion dans les années 1980, grâce à l'action des entreprises forestières Sappi et Mondi, les deux possédant des plantations certifiées par le FSC : Mondi Business Paper, de 399 068 ha, et Mondi Millennium Newsprint, de 48 530 ha. Les deux ont reçu leurs certificats par l'intermédiaire de la SGS, société accréditée par le FSC. Les plantations SAPPI Forests Group Scheme, de 76 041 ha, et SAPPI Forests, de 383 164 ha, ont eu leurs certificats par l'intermédiaire de la Soil Association Woodmark (SA), également accréditée par le FSC.

Le développement des grandes monocultures d'arbres a été possible grâce à des coûts d'investissement artificiellement bas, surtout dans les domaines des salaires et de l'achat de terres, ainsi que par des subsides généreux accordés à l'époque par le gouvernement. De ce fait, deux processus ont été lancés : l'accélération des rapports capitalistes ruraux et l'utilisation intentionnelle des arbres pour la modification du paysage. Ce développement a eu lieu dans le cadre des politiques de ségrégation et d'apartheid qui ont joué un rôle fondamental dans la détermination des caractéristiques raciales et spatiales du paysage agricole sud-africain. Depuis 1994, date des premières élections démocratiques, l'initiative originelle du secteur de la plantation d'arbres a incorporé deux stratégies particulières : l'établissement de projets de plantation à des fins sociales ou pour la création d'emplois, et la tentative d'inclure un élément BEE ('Black economic empowerment' ou autonomisation économique des Noirs) dans la structure existante des grandes entreprises de plantation industrielle d'arbres. Or, il devient de plus en plus évident que ces programmes ont échoué à réduire la liste toujours plus longue des problèmes que les activités du secteur de la plantation industrielle d'arbres posent à la société, l'économie et l'environnement.

Les plantations industrielles d'arbres ont déplacé les gens de leurs foyers originels, bouleversant les mécanismes de subsistance traditionnels et remplaçant des prairies riches et diverses par un échiquier de plantations et de champs cultivés. Le sol et l'eau sont pollués par les pesticides, les herbicides et autres contaminants chimiques utilisés dans les plantations d'arbres, y compris le carburant et l'huile à moteur des véhicules et des tronçonneuses. Les arbres des plantations modifient le pH du sol, et toutes les essences choisies par l'industrie envahissent les bassins des fleuves, les forêts, les prairies et les marais, et requièrent d'utiliser davantage de polluants chimiques et de carburants pour les éradiquer. Il est rare que les travailleurs des plantations reçoivent l'équipement de protection nécessaire ; ainsi, ils sont exposés aux émanations des pulvérisations d'insecticides et aux vapeurs des carburants des lourds véhicules utilisés.

Et pourtant, malgré les problèmes que posent les plantations industrielles d'arbres en Afrique du Sud, le Forest Stewardship Council a certifié que 1 665 418 hectares en sont bien gérés.

Le cas du Consortium Siya Qhubeka, certifié par la SGS, est cité par le FSC comme « une modification du modèle de gestion des plantations » (FSC, non daté). Pourtant, l'étude mentionnée révèle que la société dénommée Siya Qhubeka est plus un partenariat de Mondi avec le gouvernement qu'une véritable initiative d'autonomisation. D'ailleurs, aucune date n'est fixée pour le transfert des actions de Mondi à la communauté, et ce transfert se fera à l'initiative de Mondi, plutôt qu'à celle de la communauté ou du gouvernement.

À propos de ce transfert, il avait été convenu que, dans la mesure du possible, « les communautés locales et les Sud-africains noirs auraient l'opportunité de profiter des activités industrielles de l'entreprise ». La plupart du bois produit par l'entreprise étatique South African Forestry Company Limited (SAFCOL) ne s'adaptait pas aux besoins de production de pâte de Mondi, car il s'agissait surtout de pins pour des grumes de sciage. Mais au lieu de rechercher d'autres options d'usage de la terre, susceptibles d'orienter Siya Qhubeka vers l'agroforesterie, les terres dont on a enlevé les pins sont maintenant affectées à la plantation d'eucalyptus ; il faudra cinq ans pour compléter cette tâche. De même, on est en train de planter des eucalyptus dans les terres où il n'y avait pas de plantations, sans donner l'option de les affecter à un autre usage.

Siya Qhubeka contrôle trois propriétés distinctes. Celle de St.Lucia, dans le Nord, a 12 550 ha plantés. Elle s'étend le long de la frontière occidentale du Greater St.Lucia Wetland Park, et se trouve dans sa totalité à l'intérieur des barrières à gibier du parc, censément pour que les éléphants, les buffles et les rhinocéros aient accès aux terres de Siya Qhubeka, y compris aux 2 171 ha de terres non plantées. La plantation de KwaMbonambi est au nord de Richards Bay ; elle a 6 257 ha plantés d'arbres et 1 516 ha non plantés. Vers le sud d'Empangeni se trouve la plantation de Port Durnford (3010 ha), qui a 947 ha non plantés. Au total, Siya Qhubeka possède 21 817 ha de plantations d'arbres, et 4 634 ha non affectés aux plantations industrielles. Ces derniers correspondent surtout à des routes, des servitudes, des zones de services, des coupe-feux et des pentes ou des marais incultivables.

En prenant la décision d'accorder le contrat à Siya Qhubeka, le ministère de l'Eau et des Forêts a souligné que les membres des populations des trois régions où se trouvent les plantations, à savoir Mtubatuba, KwaMbonambi et Port Durnford, seraient embauchés en sous-traitance pour la fourniture de services. Les principales activités concernées par ces contrats sont la plantation, le débroussaillage et, en partie, le défrichage. Or, la coupe d'arbres est de plus en plus mécanisée, l'industrie ayant acquis des machines intégrées qui coupent, écorcent et entassent les grumes, les laissant prêtes pour le transport. L'abattage est un processus cher qui requiert beaucoup de main-d'oeuvre ; en mécanisant cette étape de la production de bois, la création d'emplois dans le secteur devient limitée. Il n'est pas surprenant que les seuls sous-traitants de la communauté qui travaillent dans les anciennes plantations de SAFCOL ne s'occupent qu'à planter et à nettoyer les plantations, car ces processus ne requièrent pas de gros investissements. Dans beaucoup de cas, les travailleurs utilisent leurs propres outils. C'est le cas d'Umbonambi Forestry Services (UFS), qui a remporté le contrat pour planter les eucalyptus de Siya Qhubeka dans son établissement de KwaMbonambi. UFS n'emploie que 17 personnes et un superviseur, et son équipe de travailleurs est censée planter 6 hectares par jour. Dans l'établissement de Mtubatuba, la société Thalaku, constituée par trois entrepreneurs du village de Khula, en Dukuduku, se charge de débroussailler les plantations. Thalaku emploie de 40 à 45 personnes, suivant le volume du contrat. La société se charge aussi d'enlever les jeunes pins dans la zone de St. Lucia Eastern Shores, que l'on est en train de réhabiliter à des fins de conservation.

L'auteur de l'article conclut : « en fait, le FSC est en train de certifier un héritage de l'apartheid ».

– Brésil : la certification des plantations de V&M et de Plantar

Le « Mouvement d'Alerte contre le Désert Vert » est un grand réseau d'opposition à l'expansion des plantations d'eucalyptus à grande échelle dans la région qui comprend les États de Minas Gerais, Espírito Santo, Bahia et Rio de Janeiro. Son existence et son combat ont leur origine dans la constatation des effets négatifs de ces plantations sur la société et l'environnement. Or, certaines d'entre elles ont été certifiées par le FSC.

Une équipe de membres du réseau a participé à une étude de cas menée fin 2003 ("Certificando lo incertificable. Certificación del FSC de plantaciones de árboles en Tailandia y Brasil" (<http://www.wrm.org.uy/actores/FSC/texto.pdf>), qui a porté également sur les plantations des entreprises V&M et Plantar S.A. Reflorestamentos, les deux certifiées par le FSC par l'intermédiaire de deux organismes de certification : Société Générale de Surveillance (SGS) et Scientific Certification Systems (SCS).

L'entreprise V&M possède 235 886 hectares de terres dans l'État de Minas Gerais, qui comprennent 25 propriétés dont les dimensions vont de 1 000 à 36 000 hectares. Plantar est propriétaire d'une quinzaine d'établissements ruraux, qui totalisent 280 000 hectares.

Les recherches menées ont permis de constater que quelques-unes des plantations certifiées occupent des terres usurpées à leurs habitants originels ; ainsi, la certification a conspiré contre la lutte des populations locales pour récupérer leurs terres. En outre, d'autres conflits ont été identifiés, qui opposent les petits agriculteurs et les entreprises et qui concernent l'utilisation de produits chimiques, la fermeture de routes ou la modification de l'accès aux ressources hydriques et à leur gestion.

D'autre part, la certification du FSC a fortement érodé les droits des travailleurs : « Rien ne peut justifier le silence absolu de la SGS et de la SCS qui, dans leurs résumés publics comme dans leurs rapports annuels, ne mentionnent pas les graves problèmes en matière de travail qui existent dans les unités de gestion forestière certifiées appartenant aux entreprises V&M et Plantar, en particulier si l'on considère l'importance accordée à cette question dans les discussions politiques locales et dans la presse et la télévision de l'État de Minas Gerais. Des conditions de travail infrahumaines, des journées excessivement longues, le travail enfantin, la sous-traitance illégale de la main d'oeuvre, la dépendance des travailleurs, le transport irrégulier, le travail insalubre et dégradant, les listes noires de dirigeants syndicaux, le manque de liberté et l'absence d'autonomie syndicale sont autant de problèmes qui ont suscité d'innombrables articles dans la presse régionale et qui ont été au centre des débats publics dans diverses municipalités, dans les parlements des États et dans le parlement fédéral. »

La récupération des terres plantées d'arbres en régime de monoculture et leur reconversion en forêts communautaires ne sont pas des tâches faciles à accomplir, ni du point de vue politique ni dans la pratique. Dans le cas des plantations certifiées, la difficulté est encore accrue, la certification devenant un argument dont les propriétaires se servent pour s'opposer aux communautés locales.

L'étude de cas du Brésil montre aussi comment les plantations d'eucalyptus – y compris celles des deux entreprises certifiées (V&M et Plantar) – ont été l'une des causes principales de la destruction de la végétation indigène du « cerrado », laquelle a privé les populations locales de moyens de vie durables. Du point de vue de la certification du FSC, peu importe que les entreprises aient brûlé le

cerrado pour obtenir du charbon et établir des plantations d'eucalyptus, puisque la destruction a eu lieu avant novembre 1994. Pourtant, « ... les effets de la destruction du biome se font sentir encore aujourd'hui, en particulier chez les habitants de la région, qui ont perdu une bonne partie de la flore, de la faune et des ressources hydriques, et subi les conséquences de l'application de produits agrochimiques. Loin de protéger ce qui restait de la végétation indigène, les milliers d'hectares plantés d'eucalyptus sont devenus un danger ».

L'étude affirme que les avantages économiques et sociaux découlant de produits tels que le charbon végétal utilisé dans la production d'acier, ou le bois employé dans la production de pâte pour l'industrie papetière, sont « faibles par rapport aux graves conséquences des plantations industrielles associées, qui ont bouleversé la vie des travailleurs, ou aux effets socio-économiques négatifs que les communautés locales ont subis. »

Il convient de souligner aussi que l'ensemble du processus de certification a été entaché d'irrégularités, que les principes du FSC n'ont pas été respectés et que les intérêts des sociétés de certification y ont influé. L'étude conclut que la gestion forestière de V&M et de Plantar enfreint la législation nationale et internationale, par exemple certains traités de l'Organisation internationale du travail. Quant à la législation environnementale, V&M et Plantar n'ont pas respecté la résolution qui exige aux entreprises de ces dimensions de présenter une étude d'incidence environnementale pour obtenir les permis correspondants.

Le rapport documente aussi le fait que les plantations de V&M et de Plantar ne respectent pas certains principes du FSC, puisque la plupart des plantations ont été établies dans des zones de cerrado, contribuant ainsi à la destruction de ce biome menacé et provoquant en outre des dommages sociaux, environnementaux, culturels et économiques.

Le FSC s'enorgueillit de l'attention qu'il accorde aux questions sociales, et fonde sa crédibilité sur la consultation des organisations, des communautés et des populations locales. Pourtant, dans le cas du Brésil le processus de consultation a été très médiocre. Le Résumé public sur V&M énumère diverses « parties prenantes » avec lesquelles, d'après la SGS, il y a eu « réunions et discussions », mais ne mentionne pas les résultats de ces réunions et discussions. Les membres des syndicats de la liste de « parties prenantes » censément consultés par la SGS affirment qu'ils ne l'ont pas été lors du processus de certification de 1998.

D'autre part, les services des sociétés de certification sont payés par les entreprises qui souhaitent être certifiées ; ainsi, ces sociétés ont grand intérêt à délivrer rapidement les certificats, sans imposer beaucoup de conditions et sans vérifier si les principes du FSC sont strictement respectés.

Finalement, les rapports des sociétés de certification concernant les entreprises mentionnées manquent d'une analyse attentive de l'univers socio-économique des zones où se trouvent les plantations et d'une mise en contexte. Les rapports reflètent que les inspecteurs ont fait une interprétation subjective, aussi bien en définissant les contenus et les points prioritaires de leur analyse qu'en choisissant les interlocuteurs les moins critiques, qu'ils ont fait des visites sur le terrain orientées par un horizon interprétatif très limité et qu'ils ont ignoré les références spatiales et temporelles du territoire.

La conclusion de l'étude est la suivante : « Après avoir évalué la certification des entreprises Plantar S.A. et V&M, nous pouvons affirmer sans crainte d'erreur que la garantie que l'on prétend donner aux consommateurs est aujourd'hui inexistante ».

– Équateur : zéro bénéfice pour les communautés dans les plantations certifiées de FACE PROFAFOR

En 1999, le programme FACE de Forestación del Ecuador S.A., ou PROFAFOR, a chargé l'entreprise de vérification suisse SGS-Société Générale de Surveillance d'évaluer la gestion de ses 20 000 hectares de monocultures d'arbres dans la sierra équatorienne. En 2000, la SGS lui a délivré un certificat pour le piégeage de dioxyde de carbone (il s'agissait de la première fois où l'on certifiait cette fonction dans des plantations d'arbres, et non dans des forêts réelles) et, en décembre 2001, le label de certification forestière prouvant que les « Principes et Critères » du FSC étaient respectés.

Mais qu'est-ce que FACE PROFAFOR ? Le programme FACE (en anglais Forest Absorbing Carbon Dioxide Emissions, soit Forêts pour le piégeage d'émissions de dioxyde de carbone) a été créé en 1990 par le conseil d'administration des Entreprises de génération d'électricité des Pays-Bas, N.V. Sep. Au départ, son objectif était l'établissement de 150 000 hectares de plantations d'arbres pour compenser les émissions d'une nouvelle usine électrique thermique qui serait installée aux Pays-Bas et qui allait libérer dans l'atmosphère des millions de tonnes de dioxyde de carbone. Pour des raisons de coût, il a été décidé d'établir ces plantations d'arbres dans des pays en développement. Ainsi, FACE est arrivé en Équateur pour mettre en place le programme FACE de Forestación del Ecuador S.A., ou PROFAFOR, et financer l'entreprise PROFAFOR del Ecuador S.A., chargée de la plantation d'essences exotiques (pins et eucalyptus) en régime de monoculture censées « piéger » le CO₂ de l'atmosphère.

En raison des graves conséquences environnementales et sociales de l'établissement de plantations forestières, l'organisation équatorienne Acción Ecológica a mené en 2005 une recherche aboutissant au rapport "Sumideros de carbono en los Andes ecuatorianos. Los impactos de las plantaciones forestales del proyecto holandés FACE-PROFAFOR sobre comunidades indígenas y campesinas", disponible sur <http://www.wrm.org.uy/paises/Ecuador/FACE2005.pdf>.

Les recherches sur le terrain ont conclu que la certification FSC non seulement ne garantissait pas que les communautés concernées par le projet forestier certifié en tirent des bénéfices économiques, sociaux ou environnementaux, mais que, dans le cas des communautés indigènes des Andes équatoriennes, la situation était exactement l'inverse, du fait que ces communautés étaient obligées d'absorber les coûts internes et externes du projet.

D'autre part, la certification permet à FACE PROFAFOR d'améliorer son image et de dissimuler les effets négatifs du projet. Les communautés affectées par des projets certifiés doivent faire face au pouvoir et au poids du « label vert », qui diminue la crédibilité de leurs revendications et de leurs luttes.

D'après le rapport, PROFAFOR obtient de ces communautés de la terre, du travail et de l'argent.

En revanche, les contrats conclus ne prévoient aucun type de paiement pour les terres appartenant à la communauté où se produit le « piégeage et stockage de carbone » que FACE négocie sur le marché international. FACE PROFAFOR se réserve 100 % des droits sur le carbone piégé, et exige aux communautés de n'affecter ces terres à aucune autre activité que l'entretien de la plantation et d'assumer la totalité des responsabilités qu'implique le maintien du puits de carbone pendant la durée du contrat, qui est de 25 à 30 ans.

D'autre part, l'offre de « génération d'emploi » de ce projet est non seulement fictive mais comporte dans les faits un résultat négatif que l'économie communautaire doit prendre à son compte. Pour respecter les termes de leur contrat avec FACE PROFAFOR, les communautés ont dû parfois embaucher des gens de l'extérieur, soit parce que leurs membres n'ont pas les compétences nécessaires pour exécuter certaines tâches de conformité aux spécifications techniques, soit parce que les plantations se trouvent à des endroits où l'accès est difficile et qui sont soumis à des situations climatiques extrêmes.

Quant à l'argent, pendant les trois premières années PROFAFOR déduit du montant initialement proposé à la communauté le « coût » des plantes et de l'assistance technique. Non seulement les communautés finissent par recevoir à peu près la moitié de la somme prévue au départ, mais elles sont obligées de destiner les ressources apportées par FACE exclusivement aux fins du Contrat de Boisement ; or, ces ressources ne suffisent pas généralement à couvrir les frais qui s'avèrent nécessaires pour compléter l'établissement des plantations.

En outre, les contrats en question interdisent des activités comme l'élevage, de sorte que les familles propriétaires de bétail doivent parfois louer des terres pour leurs bestiaux ; auparavant, cette dépense n'existait pas. Il arrive aussi qu'elles doivent réduire le nombre de têtes de leurs troupeaux, faute de pâturages suffisants.

Pour préserver son image, FACE allègue que ses activités ont lieu sur des terres dégradées ou à des altitudes où l'agriculture n'est pas possible et où le pâturage n'est pas rentable.

Mais la réalité est très différente. FACE introduit des plantations de pins dans des écosystèmes vierges, et non sur des sols dégradés. Les plantations sont établies dans un écosystème très fragile et de grande importance hydrologique : le *páramo*, essentiel pour la régulation de l'hydrologie régionale et source d'eau pour la plupart de la population des Andes. Ces sols retiennent beaucoup d'eau grâce à la grande quantité de matière organique qu'ils possèdent. L'implantation d'arbres exotiques ne favorise pas la stabilité de l'écosystème.

L'introduction d'essences exotiques dans une région élevée telle que le *páramo* transforme et détériore la structure fragile du sol et provoque une grave formation de crevasses en raison des changements du régime hydrologique. Elle porte atteinte à la flore et à la faune de la zone et contribue au mauvais rendement des plantations, ce qui conspire contre le piégeage de carbone qui est l'objectif visé.

Huit années après le début de ses activités, FACE a obtenu la certification forestière, en dépit du fait que l'établissement de ses plantations a impliqué la destruction d'écosystèmes primaires sans aucune mesure d'atténuation des effets provoqués.

Bref, la certification FSC des plantations de FACE PROFAFOR en Équateur ne garantit pas que les communautés « bénéficiaires » du projet en tirent des profits économiques, sociaux et environnementaux. Au contraire, elle est la preuve d'une « flexibilité » considérable – et contestable – de la part de FSC dans l'application de ses principes et critères.

[index](#)

Près de 9 % du Swaziland sont à présent couverts de plantations d'arbres (eucalyptus, pins et acacias). En décembre 2004, Wally Menne, membre de la coalition sud-africaine Timberwatch, a publié son rapport de recherche sur les incidences environnementales et sociales des grandes plantations d'arbres au Swaziland ("Timber Plantations in Swaziland: An investigation into the environmental and social impacts of large-scale timber plantations in Swaziland", <http://www.wrm.org.uy/countries/Swaziland/Plantations.pdf>).

L'étude de Menne inclut les plantations d'arbres certifiées de Mondi Forests (filiale de l'entreprise géante Anglo American Corporation), qui opère au Swaziland par l'intermédiaire de son associée Peak Timber Ltd et sa partenaire sud-africaine Mondi Timber.

Mondi Forests (connue aussi comme Mondi Peak) est propriétaire de presque 32 000 hectares, dont environ 20 000 hectares de plantations, dans le Nord du Swaziland. Environ 90 % de ces plantations se trouvent dans la région du village de Pigg's Peak. Il s'agit de 6 000 hectares de pins et de 14 000 hectares d'eucalyptus, avec une petite étendue d'une trentaine d'hectares plantée d'acacia noir. La plupart des eucalyptus sont exportés pour la production de pâte ; presque 75 % des pins sont exportés également. Au cours des dix dernières années, il y a eu une reconversion systématique, de la culture du pin passant à celle de l'eucalyptus, ce dernier étant censé rapporter davantage en raison de son rythme de rotation rapide ; à présent, 75 % des plantations de Peak sont des plantations d'eucalyptus.

Les plantations de Mondi Peak ont été certifiées pour la première fois par le FSC en 1996 ; le site Web du FSC ne dit pas que Mondi a des plantations certifiées au Swaziland, parce que celles-ci sont comprises dans la superficie totale des plantations que l'entreprise possède en Afrique du Sud. Cette certification est révisée tous les cinq ans ; la prochaine révision aura lieu en 2007. La société de certification SGS, accréditée par le FSC, se charge des inspections annuelles.

L'étude sur le terrain a essayé de déterminer si ces plantations d'arbres avaient profité aux communautés locales ; parmi les réponses reçues figurent les suivantes :

Nhlanhla Msweli, de l'organisation sociale Campagne du Swaziland contre la pauvreté et l'inégalité économique (SCAPEI) rappelle qu'aux alentours de 1997 il y a eu de fortes réductions des dépenses dans l'industrie du bois, y compris chez Mondi. Les licenciements ont été justifiés en invoquant les problèmes économiques mais, simultanément, on s'est adressé à des sous-traitants qui, souvent, étaient d'anciens employés que l'on avait aidés à établir leurs propres entreprises. Ainsi, le marché du travail est devenu extrêmement compétitif. La sous-traitance des activités n'a pas bénéficié beaucoup de personnes car, en fait, il s'agit d'un moyen de transférer les risques et les coûts aux entreprises nouvellement établies. Si celles-ci font faillite, les investissements faits avec l'argent des indemnités de licenciement se perdent et la pauvreté s'accroît.

Mme. Duduzile (Matilda) Zwane, directrice de l'école primaire d'Ekuthuleni (le village où habitent les travailleurs de la principale scierie de Mondi Peak) a donné une opinion défavorable des plantations d'arbres. Elle était persuadée que leur établissement n'avait pas apporté grand-chose à la communauté, ni à ceux qui travaillaient à cette industrie ni aux habitants de la zone. Si les travailleurs recevaient quelques provisions, leurs salaires étaient bas. Quelque temps plus tôt il y avait eu une grève à la scierie, pendant laquelle un incendie accidentel avait éclaté, provoqué par une étincelle d'une machine à souder qui avait mis le feu à de la sciure et provoqué des dégâts considérables. La grève avait été levée, mais les travailleurs avaient été congédiés par la suite. La scierie allait être modernisée par l'installation d'équipements d'une technologie avancée. L'entreprise utilisait de grosses machines pour faire le travail, au lieu d'employer davantage de personnes.

L'entreprise ne faisait pas grand-chose pour aider la communauté. Seuls les employés de confiance et leur famille directe pouvaient utiliser les installations de soins médicaux de Mondi. Les autres devaient s'adresser à l'hôpital public de Pigg's Peak. La pauvreté poussait les jeunes filles à se prostituer. Elles se contentaient de recevoir deux emalangeni (6 emalangeni = 1 dollar), en général d'hommes plus âgés qui travaillaient à l'usine. Elle a ajouté que la plupart des filles de la région étaient enceintes avant d'avoir fini le niveau cinq.

L'entreprise n'offrait pas de bourses d'études et n'avait pas contribué à la construction de l'église du village. L'école avait besoin urgent de davantage de salles de classe et de logement pour les enseignants. Les foyers des travailleurs sont en général très pauvres. L'école n'a pas de cour de récréation et les rues du village sont en très mauvais état.

Mme. Zwane a déclaré qu'elle avait remarqué que les fleuves s'étaient taris au fil des ans dans la zone des plantations. Elle se rappelait que, quand elle était enfant, les gens pouvaient nager à certains endroits qui sont maintenant à sec.

Ce qui précède coïncide avec ce que Rex Brown, d'Environmental Consultancy Services, a dit au cours de cette étude. Il a déclaré que les trois principales plantations du pays (Shiselweni, Usutu et Mondi) ont été établies sans considérer les effets qu'elles auraient, à court terme et à long terme, sur l'environnement, les moyens de vie, l'eau et la pollution. En ce qui concerne l'eau, Brown a dit que les plantations semblent fonctionner comme des éponges et que, du fait en partie des caractéristiques des essences, elles absorbent de grandes quantités d'eau qui ne retournent pas dans les fleuves et les ruisseaux. Ceci, joint à la demande toujours plus grande d'eau dans les bassins versants, provoque des pénuries annuelles.

Pour conclure, l'auteur de l'étude dit : « Les plantations de la zone de Pigg's Peak peuvent être considérées, au mieux, comme mal gérées, au pire, comme absolument dégoûtantes. Il est incroyable que ces plantations qui, par endroits, sont un mélange d'essences sans aménagement aucun, aient pu bénéficier de la certification du FSC ».

[index](#)

– Uruguay : quatre entreprises qui ne devraient pas être certifiées

En 1987 fut approuvée en Uruguay une législation destinée à promouvoir, par des exonérations d'impôts et des subventions, les grandes monocultures d'arbres exotiques (surtout des pins et des eucalyptus) pour l'exportation. À partir de ce moment-là, ce pays surtout agricole commença à transformer une partie de ses prairies fertiles en « déserts verts ». Ceux-ci dépassent aujourd'hui les 700 000 hectares.

Une opposition croissante aux monocultures d'eucalyptus et de pins se développe parallèlement. Cette opposition est en partie le résultat de plusieurs années de campagnes et de dénonciations concrètes de la part des organisations écologistes, sociales et syndicales du pays, qui ont documenté les effets négatifs de ce modèle forestier. Pourtant, le « mérite » revient aussi aux entreprises d'afforestation elles-mêmes, dont les plantations se sont avérées aussi nuisibles que prévu par les organisations de la société civile, et dont les pratiques sociales ont laissé beaucoup à désirer.

À partir de 2001, le FSC entre en scène (Forest Stewardship Council ou Conseil de gestion forestière). Par l'intermédiaire de la société de certification SmartWood, il certifie 5 000 hectares de plantations, propriété de l'entreprise Industrias Forestales Arazatí. Pour ceux qui connaissaient déjà cette entreprise, célèbre depuis longtemps pour la destruction environnementale (l'assèchement de marais) dont elle a été responsable et pour sa politique antisyndicale (elle a même menacé les représentants du Syndicat du Bois de les sortir à coups de feu), il était clair que, si elle réussissait à se faire certifier, toutes les autres y parviendraient aussi. C'est effectivement ce qui est arrivé. L'une après l'autre, les entreprises qui demandent un certificat l'obtiennent. Pendant ce temps-là, les dégâts se poursuivent et s'aggravent à mesure que les plantations, certifiées ou non, couvrent des surfaces de plus en plus vastes de diverses régions du pays.

En août 2005, sept entreprises avaient des plantations certifiées par le FSC en Uruguay. La superficie totale certifiée était de 133 711 hectares, comprenant cinq plantations de plus de 5 000 hectares et deux petites autres de 31 et 184 hectares. D'après l'origine du capital, deux entreprises étaient étrangères (COFOSA, finlandaise, et EUFORES, espagnole) et les cinq autres uruguayennes. Cinq ont été certifiées par SGS Qualifor, et deux par SmartWood (Rainforest Alliance).

Une recherche sur le terrain menée fin 2005 par le WRM et publiée en mars 2006 (*"Maquillaje Verde. Análisis crítico de la certificación de monocultivos de árboles en Uruguay por el FSC"*, disponible à l'adresse <http://www.wrm.org.uy/paises/Uruguay/libro.pdf>) décrit les quatre principales entreprises certifiées en Uruguay (EUFORES, COFOSA, FYMNSA et COFUSA) et conclut qu'aucune d'elles ne respecte les termes du mandat du FSC, qui dit que « le but du FSC est de promouvoir une gestion des forêts [sic] du globe qui soit environnementalement responsable, socialement bénéfique et économiquement viable ».

Nous avons mentionné les résultats de cette étude dans l'article sur l'Uruguay du bulletin n° 104 du WRM. Les graves incidences qu'elles ont sur l'eau, la flore (en particulier celle de la prairie, principal écosystème du pays et base de la production agricole), la faune et le paysage révèlent que les plantations certifiées ne remplissent pas la condition d'être gérées de façon « environnementalement responsable ».

Mais la promotion des monocultures d'arbres a eu d'autres conséquences encore. Pour optimiser la rentabilité du modèle, il convient de l'appliquer à de grandes surfaces. Ainsi, l'achat de vastes étendues de terres, surtout par des entreprises étrangères, s'est accéléré. D'autre part, il s'agit d'une activité qui exclut toutes les autres en raison des effets adverses qu'elle a sur elles. De ce fait, elle contribue à l'exode rural. En outre, les emplois qu'elle a générés sont précaires, saisonniers et en régime de sous-traitance. L'ensemble de ces circonstances annule la possibilité que leur gestion soit « socialement bénéfique ».

Quant à la condition d'être « économiquement viable », l'on constate que, sans les fortes subventions directes et indirectes (exonérations d'impôts, construction et entretien de routes) reçues de l'État (c'est-à-dire du peuple uruguayen), cette activité ne se serait sans doute jamais développée dans le pays.

Finalement, dans le cas concret de l'Uruguay la certification des plantations ne contribue pas à promouvoir la gestion responsable des forêts (qui sont protégées par la loi) ; en revanche, elle encourage la destruction totale du principal écosystème du pays (la prairie).

En outre, la certification contribue à affaiblir l'opposition locale, car les entreprises se voient apposer un label censément vert par une institution prestigieuse qui compte la participation active d'ONG sociales et environnementales ; d'ailleurs, ce sont ces dernières qui ont créé et promu le système en question.

De surcroît, ces certifications diminuent la crédibilité du FSC, dont l'objectif premier est de protéger les forêts par une gestion appropriée. Le fait même que le FSC considère les plantations comme des « forêts » conspire contra sa crédibilité, et à cela s'ajoute la certification de grandes monocultures d'arbres, par laquelle le FSC déclare qu'elles sont « environnementalement responsables, socialement bénéfiques et économiquement viables ».

[index](#)

D'AUTRES CERTIFICATIONS DE PLANTATIONS CONTESTÉES

Le WRM a divulgué beaucoup d'informations sur la certification des plantations, dont deux livres, deux numéros spéciaux du bulletin et de nombreux articles portant sur une grande diversité de pays (voir <http://www.wrm.org.uy/actors/FSC/index.html>). Cette section présente un petit nombre de cas récents qui, à notre avis, mériteraient d'être pris en considération lors de la révision des normes du FSC en matière de plantations.

– Australie : des monocultures d'arbres certifiées accusées de pulvérisations aériennes et de perte de diversité biologique

Les principales entreprises de plantation qui fonctionnent actuellement en Australie et qui ont été certifiées par le FSC sont Albany Plantation Forest Company Pty Ltd (23 509 ha), Timbercorp Forestry Pty Ltd (97 000 ha), Integrated Tree Cropping Limited (166 636 ha) et Hancock Victorian Plantations Pty Limited (246 117 ha).

Parmi les principaux problèmes que soulève la certification des nouvelles plantations d'eucalyptus bleu (*Eucalyptus globulus*) en Australie figure la pulvérisation aérienne de pesticides et la pollution de l'eau potable qui en découle. Dans le cas des plantations de Hancock, l'incidence de ces pulvérisations sur les bassins versants qui fournissent de l'eau potable à des milliers d'habitants de Victoria peut être examinée sur http://www.forest-network.org/Docs/amis_fsc_05-04.htm.

Brenda Rosser, du réseau Tasmanian Clean Water Network, a signalé les répercussions sur la santé de l'utilisation incontrôlée de pesticides en Tasmanie : apparition de cas de cancer et de troubles neurologiques, augmentation de l'incidence du lymphome non-Hodgkins, du cancer de la prostate, du cancer de la thyroïde et de tous ces cancers combinés, un pourcentage jamais vu en Australie de personnes souffrant de diabète, et davantage de cas de maladies coronariennes, d'obésité, d'hypertension et de cholestérol que dans les autres États australiens (voir le bulletin n° 97 du WRM). À propos de la Révision des normes sur les plantations menée par le FSC, Brenda Rosser conclut que « si le FSC continue de considérer la 'durabilité' comme un objectif vague et nébuleux, il deviendra (et je crois qu'il l'est peut-être déjà) rien d'autre qu'un instrument au service des entreprises pour améliorer l'image de l'industrie 'forestière' ».

[index](#)

– Colombie : l'incroyable et triste certification des plantations de Smurfit

Le WRM a organisé en 2003 une visite en Colombie pour connaître les populations affectées par les plantations de l'entreprise Smurfit et recueillir des témoignages sur le terrain. L'article rédigé à ce moment-là disait :

« Les gens nous ont dit que 'les plantations ont épuisé l'eau', que 'les fumigations ont liquidé tout ce qu'il y avait au sol', que 'la faune a pratiquement disparu', qu'il y avait auparavant 'des nuées d'oiseaux' mais que 'maintenant, en été seulement quelques oiseaux apparaissent, mais pas en hiver', et qu'il n'y a plus de poisson non plus ».

En ce qui concerne l'emploi, ils nous ont fait savoir que 'tout le travail est à la tâche' (par l'intermédiaire de sous-traitants), et que 'le contrat implique de travailler pour deux et de gagner pour un'. Comme dans la jungle, seuls les plus forts survivent : 'si vous n'atteignez pas la production on vous renvoie, on ne peut pas avoir plus de 40 ans, et il faut être très résistant pour arriver à ce rendement'. En matière d'organisations de travailleurs, non seulement il n'y a pas de syndicats mais 'celui qui rouspète est dehors', et 'ici personne ne dit mot'. »

À l'époque nous avons considéré comme impossible que les plantations d'une entreprise de ce genre obtiennent un certificat garantissant que leur production de bois était socialement et environnementalement responsable. Pourtant, la même année et malgré ces antécédents néfastes, Smurfit a réussi à faire certifier 38 000 hectares de plantations. De la même manière, à notre grande inquiétude nous avons appris en 2003, sur le site Web du FSC, que Smurfit, représentée par Víctor Giraldo, faisait partie du Conseil de Direction de cet organisme.

Il y a peu de temps, le WRM a été invité à retourner en Colombie pour parcourir des zones où se trouvent de grandes étendues de plantations de la même entreprise. La situation n'a pas changé. Au contraire, les dégâts se sont aggravés. Quant à Smurfit, elle est toujours représentée au sein du Conseil de Direction du FSC.

Pour de plus amples informations sur les effets des plantations de Smurfit en Colombie nous conseillons la lecture des bulletins n° 77 et 107 du WRM et celle de l'article : "Cómo afecta a las comunidades campesinas y a la biodiversidad. La industria papelera en la zona Andina", Guillermo Castaño Arcila, Revista Semillas en la economía campesina, N° 20, décembre 2005, <http://www.semillas.org.co/articulos.htm?x=24037>.

[index](#)

- Équateur : la plantation certifiée Río Pizará d'Endesa-Botrosa (*)

En avril 2006, la société de certification allemande GFA Consulting Group a décerné le label du FSC aux opérations forestières de la société Endesa-Botrosa et à ses plantations d'arbres de Río Pizará, un établissement de 8 380 hectares situé sur la côte de l'Équateur (GFA-FM/CC-1267). La certification FSC d'Endesa-Botrosa (qui appartient au groupe forestier Durini) est un rude coup porté sur les communautés locales paysannes, indigènes et afro-équatoriennes, dont les forêts et les styles de vie ont été dévastés par ces entreprises pendant des décennies.

L'évaluation d'Endesa-Botrosa par la GFA a été superficielle depuis le début ; cette organisation a systématiquement ignoré le non-respect des Principes et Critères du FSC de la part de l'entreprise. L'évaluation a été faite à partir d'un questionnaire que la GFA a envoyé par courrier électronique, début

2005, à 39 membres d'ONG, d'institutions et d'entreprises de Quito. Ainsi, la GFA n'a reçu aucune critique importante sur Endesa-Botrosa. Il faut signaler en outre que les personnes figurant sur la liste présentée par la GFA n'ont pas toutes reçu le questionnaire, et que certaines n'y ont pas répondu.

Pourtant, le plus grave est que la GFA n'a consulté aucun représentant des propriétaires des forêts naturelles où Endesa-Botrosa extrait plus de 73 % du bois utilisé. La plupart des forêts naturelles exploitées par SETRAFOR (l'entreprise appartenant au groupe Durini qui fournit le bois à Endesa-Botrosa), sont irréparablement dégradées ou tout à fait détruites par les exploitants forestiers. Cette destruction a des conséquences graves pour la population locale. D'autre part, l'organisation équatorienne Acción Ecológica a envoyé à la société de certification, en juin 2005, une plainte détaillée et formelle, qui peut être consultée sur <http://www.wrm.org.uy>. Dans les semaines qui ont suivi il y a eu des réunions avec la GFA, en Équateur et en Allemagne, où ces plaintes ont été exposées.

D'après le rapport de certification de GFA, l'établissement Río Pizará d'Endesa-Botrosa est situé dans les provinces d'Esmeraldas et de Pichincha ; sa végétation naturelle est la forêt tropicale humide et la forêt prémontane humide. La plantation occupe 5 406 hectares, auxquels viendront s'ajouter 1 800 hectares supplémentaires dans les prochaines années.

Le rapport ne donne pas d'informations concrètes et détaillées sur la date et les circonstances de l'achat des terres et de leur remise à Endesa-Botrosa ; il ne dit pas non plus quels en étaient les propriétaires antérieurs, ni quelle était sa végétation originelle. Pourtant, dans cette région précisément, la concession de terres à Endesa-Botrosa a suscité des conflits très durs encore non résolus, des plaintes des paysans locaux et de l'ONG Acción Ecológica, ainsi que des enquêtes menées par des institutions publiques suivies de sentences défavorables à l'entreprise.

Un cas bien documenté est celui de la parcelle de 3 123 hectares El Pambilar, que l'Institut national de développement agricole (INDA) avait cédé à Botrosa en 1998. Après plus de deux années d'affrontements violents entre les paysans et le personnel de l'entreprise, de plaintes et d'enquêtes officielles, le Ministère de l'Environnement a confirmé en 2000 que 90 % des terres (2 830 ha) appartenaient au Patrimoine forestier de l'État (PFE) et que leur adjudication avait été illégale. Le ministère a décidé qu'Endesa-Botrosa devait restituer ces terres à l'État, et le Tribunal constitutionnel a résolu que les paysans devaient recevoir des indemnités de l'entreprise pour les dommages qu'ils avaient subis.

D'autre part, la gestion des plantations forestières d'Endesa-Botrosa est déficiente. Une étude menée par la GTZ en 1997 sur des plantations de « pachaco » (*Schizolobium parahyba*) a conclu que « la durabilité constatée dans la production de bois est limitée » et que « des éléments essentiels pour la durabilité de la gestion forestière en sont absents ». « En particulier, on a constaté des déficiences dans la reconnaissance du site forestier et du sol et dans l'analyse des nutriments, ainsi que dans l'adaptation de la machinerie aux faibles dimensions du bois et, surtout, dans la formation des opérateurs. » Il a été observé également que, dans ces plantations, de nombreux arbres tombent malades après sept ans et finissent par mourir, et qu'« un nombre de plus en plus considérable d'arbres situés dans les zones les plus anciennes de la plantation étaient en très mauvais état ». L'entreprise a perdu ainsi près de 2 500 hectares de plantations de « pachaco ».

Dans une autre étude on signale que les plantations de l'essence africaine *Terminalia superba* à Río Pizará ont été établies dans une forêt secondaire, en abattant la végétation naturelle. Pour aggraver encore les choses, la région du fleuve Pizará est, d'après la liste rouge de l'UICN, le seul habitat d'une espèce de grenouille très rare, *Eleutherodactylus helonotus*, qui est en péril d'extinction. Cette grenouille a été repérée à deux endroits seulement, proches du fleuve Pizará, sur une étendue totale

de moins de 10 kilomètres carrés. La transformation de son habitat naturel en plantations industrielles d'arbres peut provoquer l'extinction de l'espèce.

En dehors des plantations, il existe une autre exigence très importante du FSC qu'Endesa-Botrosa ne respecte pas : tout le bois non certifié doit être du « bois contrôlé », c'est-à-dire légalement exploité.

En résumé, les illégalités dans lesquelles l'entreprise a été impliquée, comme la concession illégale de terres du Patrimoine forestier de l'État, le conflit foncier violent avec les paysans locaux et les crimes commis contre eux, la coupe de forêts résiduelles, et le fait que la région boisée où la plantation de Río Pizará a été établie est le seul habitat d'une espèce animale en péril d'extinction, n'autorisent pas la certification de la plantation. Et pourtant, elle porte aujourd'hui le label du FSC.

Natalia Bonilla, Acción Ecológica, adresse électronique : foresta@accionecologica.org, et Klaus Schenck, adresse électronique : klaus@regenwald.org.

(*) La société Endesa-Botrosa est notoire en raison de la dévastation gigantesque des forêts équatoriennes que provoquent ses activités d'exploitation forestière. Néanmoins, dans le présent article nous avons choisi de signaler uniquement les connotations de la certification de ses plantations, car c'est là le thème central de ce bulletin.

[index](#)

– Espagne : des organisations espagnoles quittent le FSC

Des organisations espagnoles réclament depuis plus d'un an, sans résultat, l'annulation de la certification de « gestion forestière responsable » délivrée par le FSC à la filiale de l'entreprise de pâte ENCE (Norfor). En juin 2005, l'« Asociación pola defensa da Ría », membre de la Fédération écologiste galicienne (FEG) a adressé à la délégation du FSC en Espagne une demande urgente d'annulation de la certification en question (<http://www.wrm.org.uy/actores/FSC/cancelacionNORFOR.pdf>), accompagnée d'un rapport critique à ce sujet (<http://www.wrm.org.uy/actores/FSC/informeNORFOR.pdf>). En outre, elle demandait que le rapport soit envoyé à l'organisme central du FSC et que celui-ci entreprenne une révision des autres processus de certification menés dans le monde, avec la possibilité d'en exclure la société de certification SGS.

En l'absence de réponse du FSC, et considérant que la légitimité de la certification FSC provient essentiellement de la présence de groupes écologistes dans son sein, l'assemblée de la Fédération écologiste galicienne, réunie le 20 mai de cette année, a décidé le retrait de la fédération du groupe national d'appui du FSC en Espagne, et demandé aux autres groupes écologistes espagnols d'en faire autant (voir http://www.wrm.org.uy/actores/FSC/Solicitud_Gallegos.html).

L'organisation exprime son inquiétude face à l'expansion alarmante des grandes monocultures d'arbres (en particulier, de celles d'eucalyptus pour la fabrication de pâte à papier), qui provoquent la dégradation des sols, la diminution rapide de la diversité biologique et la disparition ou la paupérisation des communautés rurales. Elle estime, en outre, que la certification du FSC est « l'un des instruments dont les entreprises se servent pour obtenir des licences et du soutien économique, ainsi que pour affermir leur situation sur le marché ». Devant cette situation, la Fédération écologiste galicienne déclare que « l'appui du mouvement écologiste au label FSC ne peut pas être un chèque en blanc, et il n'a de sens que dans la mesure où, derrière chaque certification, il y aura une gestion forestière dont on

puisse raisonnablement affirmer qu'elle est 'environnementalement responsable, socialement bénéfique et économiquement viable', ce qui est aujourd'hui très loin d'être vrai ».

[index](#)

– Irlande : remise en question de la certification des plantations de Coillte par le FSC

Les forêts irlandaises ont subi un défrichage massif au cours des derniers siècles. Là où les arbres enlevés ont été remplacés on a planté, dans la majorité des cas, des conifères exotiques en régime de monoculture ou presque ; la plupart de ces plantations ont été effectuées par une seule entreprise, Coillte, propriétaire de 438 000 hectares de plantations certifiées.

En 2002, Coillte Teorante a obtenu un certificat du Forest Stewardship Council par l'intermédiaire de Soil Association/Woodmark. Auparavant, elle avait été certifiée par la SGS.

La certification de ces plantations a été fortement critiquée en Irlande pour de nombreuses raisons, parmi lesquelles figurent les suivantes :

- Elles ont contribué à la pollution de l'eau en raison de l'acidification, de l'engorgement et de la contamination par des engrais phosphatés.
- Elles tuent la flore indigène en raison de la diminution de la quantité de lumière qui atteint le sol.
- Elles augmentent le risque de maladies et d'invasion de ravageurs (par exemple, il y a eu des invasions de charançons des pins, autrefois inconnus en Irlande).
- Elles requièrent une utilisation de pesticides plus intense que les forêts de feuillus indigènes, en raison de leur vulnérabilité aux ravageurs et aux maladies. Cela aboutit à tous les problèmes de santé et de contamination associés aux pesticides, qui sont des produits chimiques dangereux.
- Elles sont très vulnérables au feu, en raison de la teneur en résine des essences non indigènes. Ce risque augmente dans le cas des tourbières.
- Elles augmentent les risques de dommages physiques que comportent l'assèchement, la plantation, la construction de routes et l'abattage.
- Elles contribuent au dépeuplement et au déclin des villages ruraux. Le type d'exploitation forestière appliqué aujourd'hui en Irlande est fortement mécanisé, et requiert un minimum de main-d'oeuvre.
- Elles détruisent la diversité biologique indigène.

Au vu de ce qui précède, la Woodland League d'Irlande a déclaré que « malgré tout ceci, Coillte s'est débrouillée pour obtenir la certification du FSC, grâce aux critères nationaux qui ont été fixés par une société dénommée IFCI et qui sont bien plus faibles que les principes du FSC ».

Pour de plus amples informations sur le cas des plantations de Coillte visitez le site : <http://woodlandleague.org/info/info/IT&F-Coillte&CertificationJan2005.htm>.

[index](#)

– Venezuela : critiques à l'encontre des plantations d'une entreprise chilienne certifiées par SmartWood

Nous rapportons ci-dessous les conclusions présentées dans un rapport de voyage (disponible en espagnol, <http://www.wrm.org.uy/paises/Venezuela/Gira2006.pdf>) concernant l'enquête récemment menée par quatre représentants du 'Réseau latino-américain contre les monocultures d'arbres' dans la région où se trouvent les plantations de pins d'Uverito, qui s'étendent sur 600 000 hectares dans les États de Monagas et d'Anzoátegui. En 2003, l'entreprise SmartWood en a certifié 12 parcelles, soit 139 650 hectares, appartenant à la société Terranova de Venezuela (TDV). La TDV fait partie du Grupo Forestal Terranova, basé au Chili, qui est associé à d'autres entreprises chiliennes et à des capitaux nord-américains.

« Tout le long de notre parcours dans la zone des plantations de pins nous avons pu observer des villages très pauvres, presque entièrement dépourvus de services. Pour incroyable que cela paraisse, le rapport de certification de SmartWood le confirme, quand il dit que la situation de la plupart de ces villages est très précaire, que ce soit en matière de logement ou des services connexes, distribution d'eau, assainissement et ébouage, ou en matière de soins de santé et d'éducation. Apparemment, ces plantations n'ont pas apporté aux habitants de la région des améliorations visibles ni rien de ce qui avait été annoncé par les entreprises et par ceux qui ont contribué à promouvoir les monocultures d'arbres. Même dans un village comme Chaguaramas, dont on nous a dit que s'il n'y avait presque personne quand nous sommes passés c'était parce que la plupart des habitants travaillaient dans la pépinière de l'entreprise, on ne voyait pas que les gens vivent mieux grâce à ces emplois. D'une manière générale, on peut affirmer que ces plantations n'ont pas été socialement bénéfiques pour les communautés voisines.

La terre crevassée et les incendies permanents dans la zone des plantations témoignent d'un changement radical de l'écosystème naturel qui, là où il a pu survivre, est loin d'avoir ces problèmes. Le degré auquel ont été affectés l'écosystème naturel et les ressources hydriques, tout en étant visible à l'oeil nu, mériterait une étude plus approfondie. Les rares recherches publiées à ce sujet mentionnent des changements importants dans la structure du sol et dans les ressources hydriques, mais elles se centrent en général sur l'incidence de ces facteurs sur les plantations de pins, et non sur l'écosystème naturel. Des observations effectuées pendant le trajet on peut déduire que les plantations ont créé un climat favorable aux incendies qui ont durement frappé l'environnement, la société et l'économie ; que les cours d'eau, qui dépendent en bonne mesure des systèmes naturels, ont été affectés, et que de nombreux fleuves, comme le Morichal Largo, sont contaminés, probablement par suite des fortes quantités de produits agrochimiques toxiques appliquées aux plantations. Du point de vue environnemental, avant de continuer à établir des plantations d'envergure il serait justifié de mener au moins une enquête sérieuse sur les effets adverses déjà existants.

Du point de vue économique enfin, si le projet de plantations d'Uverito a été possible c'est non seulement grâce aux 275 millions de dollars que, d'après les représentants de l'organisme gouvernemental responsable, CVG Proforca, il a fallu y investir, mais grâce au soutien économique qu'il a reçu du gouvernement sous la forme d'infrastructures. D'après le gouvernement, 800 millions de dollars ont déjà été dépensés pour la construction d'un pont, et une somme semblable a été promise pour cet ouvrage et pour terminer les nouvelles routes, dont on a pu constater au cours du voyage qu'elles profiteront presque exclusivement aux multinationales associées aux plantations. Nous n'avons pas réussi à apprendre exactement combien a reçu l'État vénézuélien de la multinationale TDV, mais nous savons que la négociation a été dénoncée comme frauduleuse et que la société TDV, certifiée par SmartWood, a été remplacée par la multinationale Masisa. Quoi qu'il en soit, les plantations et les projets industriels associés n'auraient pas été possibles si l'État vénézuélien n'avait pas dépensé beaucoup plus que ce qu'il semble avoir reçu ou recevra en échange. »

Comme le rapport le signale, nous entendons depuis des années des représentants du gouvernement et des entreprises, des universitaires et même des membres des ONG vénézuéliennes affirmer que « les plantations d'Uverito » n'ont jamais causé de problèmes et que, d'ailleurs, elles ont été établies à des endroits où il n'y avait « rien » auparavant. Or, le rapport éveille des doutes à ce sujet et sème le doute sur l'analyse effectuée par SmartWood sur la rationalité écologique, économique et sociale de ces plantations.

[index](#)

Bulletin mensuel du Mouvement mondial pour les forêts
Ce bulletin est maintenant disponible également en espagnol, en portugais et en anglais
Éditeur: Ricardo Carrère

Secrétariat International
Maldonado 1858, Montevideo, Uruguay
Mel: wrm@wrm.org.uy
Site internet: <http://www.wrm.org.uy>

